

Rapport annuel 2006

1 Sommaire

1	Sommaire	1
2	Avant-propos du Président	3
3	Sommaire	4
3.1	Les résultats en bref	4
3.2	Activités	4
3.3	Mutations au sein du Conseil de fondation	4
3.3.1	Représentants de l'employeur	4
3.3.2	Représentants du personnel	4
4	Comptes annuels	5
4.1	Bilan	5
4.1.1	Actifs	5
4.1.2	Passifs	6
4.2	Comptes d'exploitation	7
5	Annexe	9
5.1	Bases et organisations	9
5.1.1	Forme juridique et but	9
5.1.2	Enregistrement LPP et fonds de garantie	9
5.1.3	Indications des actes et des règlements	9
5.1.4	Organe de gestion / Droit à la signature	10
5.1.4.1	Conseil de fondation	10
5.1.4.1.1	Représentants de l'employeur	10
5.1.4.1.2	Représentants du personnel	10
5.1.4.2	Gérant	10
5.1.4.3	Expert	10
5.1.4.4	Organe de contrôle	10
5.1.4.5	Autorité de surveillance	10
5.1.5	Employeurs affiliés	11
5.2	Evolution de l'effectif des assurés / retraités	12
5.2.1	Assurés actifs	12
5.2.2	Bénéficiaires de rentes	12
5.3	Principes d'évaluation et de présentation des comptes	13
5.3.1	Confirmation de la présentation des comptes selon Swiss GAAP RPC 26	13
5.3.2	Principes comptables et d'évaluation	13
5.3.3	Modifications des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes	14
5.3.3.1	Evaluation	14
5.3.3.2	Tenue de la comptabilité et présentation des comptes	14
5.4	Risques actuariels / couverture des risques / degré de couverture	15
5.4.1	Nature de la couverture des risques, réassurances	15
5.4.2	Développement et rémunération du capital de prévoyance	15
5.4.2.1	Evolution du capital de prévoyance	15
5.4.2.2	Evolution des taux d'intérêts	15
5.4.3	Total des avoirs de vieillesse selon la LPP	15
5.4.4	Développement du capital de couverture pour les retraités	15
5.4.5	Bases techniques	16
5.4.6	Degré de couverture selon l'art. 44 OPP2	16
5.5	Explications relatives aux placements	17
5.5.1	Organisation de l'activité de placements, règlement de placement	17
5.5.2	Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs	17
5.5.3	Structure des placements selon OPP2	17
5.5.4	Utilisation des extensions avec résultat du rapport (art. 59 OPP2)	18
5.5.5	Produits financier dérivés en cours	19
5.5.6	Valeur du marché et cocontractants des prêts de titres en securities lending	19
5.5.7	Opérations de change à terme	19
5.6	Demandes de l'autorité de surveillance	19
5.7	Autres informations relatives à la situation financière	19
5.8	Faits marquants après la clôture des comptes	19
5.9	Rapports	20

5.9.1	De l'organe de contrôle	20
5.9.2	De l'expert agréé	21
5.10	Données statistiques	22
5.10.1	Evolution de l'effectif des assurés / retraités	22
5.10.1.1	Structure d'âge des assurés actifs	23
5.10.2	Evolution du bilan	24
5.10.3	Evolution du rendement des actions et obligations en Suisse depuis 1926	25
5.10.4	Evolution du rendement total des placements	26
5.10.5	Retrait du capital pour l'acquisition d'un logement en propriété	26

2 Avant-propos du Président

La croissance de notre jeune fondation se poursuit sans interruption. C'est ce que montre non seulement l'évolution de l'effectif des assurés (de 364 en 2002 à 1'189 fin 2006), mais aussi l'évolution de la somme du bilan, qui a progressé de 364% ! depuis 2002, pour atteindre CHF 76,5 millions. Le petit nombre de 15 rentiers est typique d'une jeune caisse comme la nôtre.

L'évolution majoritairement positive des marchés financiers a permis un rendement global de 5,89% (année précédente 11,85%). Cela a permis d'augmenter le degré de couverture de 109,3% à 111,2%. La valeur cible de la réserve de fluctuation de valeurs est de 12% des engagements. Cette réserve est nécessaire pour poursuivre la politique de placement à long terme de la fondation. Avec une réserve de CHF 7,68 millions (11,2%), nous avons presque atteint cette valeur.

Durant l'année sous revue, la stratégie de placement en place a été contrôlée par PPCmetrics. Le Conseil de fondation a approuvé les adaptations proposées. Avec la nouvelle stratégie de placement, la fondation dispose d'un rendement potentiel plus élevé pour l'avenir.

Durant l'année sous revue, le Conseil de fondation a étudié comment faire profiter ses assurés des nouvelles possibilités de contributions découlant de la 1^{ère} révision de la LPP (Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité). Il a décidé d'offrir aux assurés la possibilité de verser des contributions d'épargne à même hauteur que l'employeur. Les avantages qui en résultent sont notamment l'amélioration de la prévoyance vieillesse ainsi que la possibilité de déduire fiscalement les contributions et les nouvelles possibilités de rachat. Ces mesures ont été introduites le 1^{er} janvier 2007, et je suis heureux que plus de 200 assurés aient déjà fait usage de ces nouvelles possibilités.

Je remercie René Mischler et son équipe pour l'engagement en faveur de notre fondation. Un grand merci va à notre expert Jean-Marc Wanner, ainsi qu'aux membres du Conseil de fondation pour leur collaboration constructive.

Berne, en avril 2007



Felix Burkhard
Président du Conseil de Fondation

3 Sommaire

3.1 Les résultats en bref

_Excédent des recettes en chiffres ronds avant constitution de la réserve de fluctuation de valeurs de CHF 2'515'000.00.

_Depuis 2003, le degré de couverture est calculé selon les dispositions légales de l'OPP2, art. 44, 1^{er} al. Cette formule s'applique à toutes les institutions de prévoyance.

Elle est la suivante:

$$\frac{\text{Total des actifs à la valeur du marché, moins les dettes,} \\ \text{les comptes de régularisation passifs et les réserves de l'employeur} \times 100}{\text{Capital de prévoyance nécessaire aux opérations d'assurance}}$$

Il en résulte un degré de couverture de 111.2% (l'année précédente 109.3%).

_Rendement global des placements 5.89% (l'année précédente 11.85%).

_La réserve de fluctuation de valeurs a été définie selon les principes de l'économie financière. Au 31.12.2006, la réserve de fluctuation de valeurs était de CHF 7'687'300.58 (11,2%). Elle n'a donc pas encore tout à fait atteint sa valeur cible de 12% des engagements.

3.2 Activités

_Le Conseil de fondation s'est réuni à deux reprises au cours de l'année sous revue. Il a notamment traité des questions suivantes:

_Acceptation du rapport annuel et des comptes 2005

_Révision total du règlement

_Approbation de la stratégie de placement 2008 et des modifications correspondantes du règlement de placement

_Elaboration de nouvelles possibilités de contributions pour les assurés à partir du 1.1.2007

_Choix d'un nouveau réassureur pour les risques invalidité et décès à partir du 1.1.2007

3.3 Mutations au sein du Conseil de fondation

3.3.1 Représentants de l'employeur

_Pas de mutations

3.3.2 Représentants du personnel

_Durant l'année sous revue, Madame Antonella Farei Campagna a quitté le Conseil de fondation. Les assurés ont élu Monsieur Juan-Carlos Regadera, de Payerne, comme nouveau membre au Conseil de fondation.

4 Comptes annuels

4.1 Bilan

4.1.1 Actifs

	2006		2005
	CHF		CHF
Placements			
<u>Liquidités et créances</u>			
Liquidités et créances sur le marché monétaire	7'870'634.31		24'434'197.45
Débiteurs	10'294'704.41		191'466.95
	18'165'338.72	23.76%	24'625'664.40
			40.27%
<u>Obligations</u>			
Obligations suisses	4'803'500.00		0.00
Parts de fondations/fonds de placements	11'021'225.69		11'137'694.78
	15'824'725.69	20.70%	11'137'694.78
			18.21%
<u>Hypothèques</u>			
Hypothèques aux assurés	130'000.00		130'000.00
	130'000.00	0.17%	130'000.00
<u>Actions</u>			
Actions suisses	9'951'222.10		8'379'250.00
Actions étrangères	1'267'106.75		0.00
Parts de fondations/fonds de placements	9'477'033.73		8'736'572.98
	20'695'362.58	27.07%	17'115'822.98
			27.99%
<u>Placements alternatifs</u>			
Hedge Fonds	2'051'977.75		0.00
	2'051'977.75	2.68%	0.00
			0.00%
<u>Bien immobiliers</u>			
Bien immobiliers/Parts de propriétés immobilières	842'000.00		790'000.00
Parts de fondations/fonds de placements	5'795'348.80		4'952'898.80
	6'637'348.80	8.68%	5'742'898.80
			9.39%
<u>Placements mixtes</u>			
Parts de fondations/fonds de placements	10'160'144.00		0.00
	10'160'144.00	13.29%	0.00
			0.00%
<u>Placements auprès de l'employeur</u>			
Actions Galenica SA	682'500.00		470'000.00
Compte courants auprès de l'employeur	1'918'784.20		1'708'130.58
	2'601'284.20	3.40%	2'178'130.58
			3.56%
Total placements	76'266'181.74		60'930'211.54
<u>Compte de régularisation actif</u>			
	189'972.30	0.25%	221'243.40
			0.36%
TOTAL ACTIFS	76'456'154.04		61'151'454.94

4.1.2 Passifs

	2006		2005	
	CHF		CHF	
<u>Dettes</u>				
Prestations de libre passage et rentes	76'465.65		147'607.25	
Banques / Assurances	39'924.40		34'092.20	
Autres dettes	7'636.55		23'465.30	
	124'026.60	0.16%	205'164.75	0.34%
<u>Compte de régularisation passif</u>	6'269.20	0.01%	17'646.40	0.03%
<u>Réserve de contribution de l'employeur</u>	169'273.45	0.22%	0.00	0.00%
<u>Capitaux de prévoyance et provisions techniques</u>				
Capital de prévoyance assurée actifs	65'830'734.20		54'800'696.75	
Capital de prévoyance retraitée	2'489'198.00		909'733.00	
Provisions techniques	149'352.00		45'487.00	
	68'469'284.20	89.55%	55'755'916.75	91.18%
<u>Réserve de fluctuation de valeurs</u>	7'687'300.59	10.05%	5'172'727.04	8.46%
<u>Fonds libres</u>				
Situation en début de période	0.00		0.00	
Excédent	0.00		0.00	
	0.00	0.00%	0.00	0.00%
TOTAL PASSIFS	76'456'154.04		61'151'454.94	

4.2 Comptes d'exploitation

	2006	2005
	CHF	CHF
<u>Cotisations ordinaires, autres cotisations et apports</u>		
Cotisations des assurés	2'048'694.50	1'770'257.80
Cotisations de l'employeur	4'552'101.10	3'958'439.60
Primes uniques	1'269'741.95	2'616'136.05
Apports dans la réserve de contribution de l'employeur	169'144.25	0.00
	8'039'681.80	8'344'833.45
<u>Prestations d'entrée</u>		
Apports de libre passage	9'840'223.25	16'446'086.35
Remboursement de versements anticipés EPL/ divorce	80'000.00	50'000.00
	9'920'223.25	16'496'086.35
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	17'959'905.05	24'840'919.80
<u>Prestations réglementaires</u>		
Rente de vieillesse	-115'615.00	-68'436.00
Prestations en capital à la retraite	-179'310.20	-923'562.05
	-294'925.20	-991'998.05
<u>Prestations de sortie</u>		
Prestations de libre passage en cas de sortie	-4'185'176.75	-4'034'407.00
Versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	-406'687.80	-290'791.10
	-4'591'864.55	-4'325'198.10
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	-4'886'789.75	-5'317'196.15
<u>Dissolution / Constitution de capitaux de prévoyance, Provisions techniques et réserves de contributions</u>		
Dissolution/Constitution de capitaux de prévoyance assurés actifs	-9'569'592.95	-18'024'705.55
Dissolution/Constitution de capitaux de prévoyance retraités	-1'579'465.00	23'732.00
Dissolution/Constitution de provisions techniques	-103'865.00	-8'148.00
Intérêts sur les capitaux d'épargne	-1'460'444.45	-1'098'078.70
Dissolution/Constitution de réserves de contribution	-169'144.25	0.00
	-12'882'511.65	-19'107'200.25
<u>Produits de prestations d'assurance</u>		
Prestations d'assurance	11'587.70	0.00
Parts d'excédents provenant d'assurances	0.00	126'059.00
	11'587.70	126'059.00
<u>Charges d'assurance</u>		
Primes d'assurance	-1'438'360.00	-1'271'350.50
Cotisations au fonds de garantie	-39'924.40	-34'092.20
	-1'478'284.40	-1'305'442.70
Résultat net de l'activité d'assurance	-1'276'093.05	-762'860.30

	2006	2005
	CHF	CHF
Intérêts actifs	1'001'431.24	653'066.99
Produits des titres	706'536.10	647'301.56
Bénéfice de cours	3'213'278.59	4'294'060.84
Résultat net sur les placements immobiliers	101'491.95	-6'502.60
Pertes de cours	-985'831.25	-17'035.35
Frais d'administration des placements	-33'571.70	-25'931.30
Intérêts passifs	-12'768.53	-18'996.15
Résultat net des placements	3'990'566.40	5'525'963.99
<u>Frais d'administration</u>		
Frais d'administration	-199'899.80	-171'110.40
	-199'899.80	-171'110.40
Excédent des produits avant dissolution/constitution de la réserve de fluctuation de valeurs	2'514'573.55	4'591'993.29
Constitution de la réserve de fluctuation de valeurs	-2'514'573.55	-4'591'993.29
Excédent des produits après dissolution/constitution de la réserve de fluctuation de valeurs	0.00	0.00

5 Annexe

5.1 Bases et organisations

5.1.1 Forme juridique et but

_GaleniCare Fondation de prévoyance a été créé par GaleniCare SA le 12 décembre 2001.

_Conformément aux statuts, elle assure, dans le cadre de la prévoyance professionnelle, les employés des entreprises de GaleniCare SA contre les conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité et du décès.

_GaleniCare Fondation de prévoyance est gérée selon le principe de la primauté des cotisations. Cela signifie que les cotisations des employés et employeurs sont créditées sur un compte d'épargne individuel prévu pour chaque personne assurée.

_GaleniCare Fondation de prévoyance est une fondation partiellement autonome. Les risques en cas de décès et d'invalidité sont assurés auprès de Swiss Life.

5.1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie

_GaleniCare Fondation de prévoyance est enregistrée au registre de la prévoyance professionnelle du canton de Berne sous le numéro d'ordre BE.0801 et est subordonnée à la surveillance de l'office des assurances sociales et à la surveillance des fondations du canton de Berne (ASVS).

_GaleniCare Fondation de prévoyance est enregistrée au registre du fonds de sécurité LPP sous le numéro BE801.

5.1.3 Indications des actes et des règlements

_Statuts	12.12.2001
_Règlement	19.05.2006 *
_Règlement de placement	19.05.2006 *

* produit pour l'approbation

5.1.4 Organe de gestion / Droit à la signature

5.1.4.1 Conseil de fondation

Mandat jusqu'en

5.1.4.1.1 Représentants de l'employeur

Felix Burkhard, Subingen (Président) *	2007
Marianne Ellenberger, Berne *	2007
Fritz Hirsbrunner, Lutry *	2007
Philippe Milliet, Pully *	2007

5.1.4.1.2 Représentants du personnel

Ursula Langlotz, Liestal	2007
Sandra Medici-Tanner, Epalinges	2007
Juan-Carlos Regadera, Payerne	2007
Annemarie Zulauf, Thoune	2007

5.1.4.2 Gérant

René Mischler, Hinterkappelen *

5.1.4.3 Expert

Jean-Marc Wanner, Lombard Odier Darier Hentsch, Genève	2006
--	------

5.1.4.4 Organe de contrôle

Ernst & Young AG, Berne	2006
-------------------------	------

5.1.4.5 Autorité de surveillance

Office des assurances sociales et de la surveillance des fondations, Berne

* autorisé à signer (signature collective à deux)

5.1.5 Employeurs affiliés

_Au cours de l'année sous revue, les sociétés suivantes ont été affiliées à la fondation:

Pharmacie Fridez SA 1.01.2006

Bahnhof Apotheken Thun SA 1.04.2006

Kloster Apotheke Muri SA 1.10.2006

_Bahnhof Apotheken Thun SA

_Coop Vitality SA

_GaleniCare SA

_GaleniCare Management SA

_Golaz SA

_Hospilog SA

_Kloster Apotheke Muri SA

_Pharmacie de Courtepin SA

_Pharmacie du Théâtre SA

_Pharmacie Fridez SA

_Stern-Apotheke SA

_St. Jakob Apotheke SA

_Winconcept SA

_Wynepharm SA

5.2 Evolution de l'effectif des assurés / retraités

5.2.1 Assurés actifs

_Au cours de l'année sous revue, l'effectif des assurés a changé comme suit :

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
Bahnhof Apotheken Thun SA	12	0
Coop Vitality SA	151	138
GaleniCare SA	830	745
GaleniCare Management SA	82	63
Golaz SA	27	24
Hospilog SA	5	3
Kloster Apotheke Muri SA	16	0
Pharmacie de Courtepin SA	9	10
Pharmacie du Théâtre SA	11	11
Pharmacie Fridez SA	14	0
St. Jakob Apotheke SA	8	8
Stern-Apotheke SA	7	5
Winconcept SA	8	9
Wynepharm SA	9	9
	<u>1'189</u>	<u>1'025</u>

5.2.2 Bénéficiaires de rentes

_Au cours de l'année sous revue, l'effectif des retraités a changé comme suit:

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
Rentes de retraites	15	7

5.3 Principes d'évaluation et de présentation des comptes

5.3.1 Confirmation de la présentation des comptes selon Swiss GAAP RPC 26

_La clôture des comptes de GaleniCare Fondation de prévoyance correspond aux normes Swiss GAAP RPC 26.

5.3.2 Principes comptables et d'évaluation

_La tenue de la comptabilité et les principes d'évaluation sont conformes aux prescriptions des art. 47, 48 et 48a OPP2 et aux normes Swiss GAAP RPC 26.

Catégorie d'investissement

- Monnaies
Selon liste des cours
- Obligations suisses et étrangères en CHF
A la valeur boursière
- Obligations étrangères (en monnaies étrangères)
A la valeur boursière en CHF
- Parts d'obligations de fond. de placement suisses et étrangères
A la valeur du capital
- Parts d'hypothèques de fondations de placement
A la valeur du capital
- Hypothèques et autres prêts
A la valeur nominale
- Bien immobiliers
A la valeur de rendement ou à une valeur vénale inférieure
- Parts de propriétés immobilières
A la valeur de rendement ou à une valeur vénale inférieure
- Parts de fondations de placement immobilier
A la valeur du capital
- Parts de fonds de placement immobilier
A la valeur boursière
- Actions suisses
A la valeur boursière
- Actions étrangères
A la valeur boursière en CHF
- Parts d'actions de fondations de placement suisses et étrangères
A la valeur du capital
- Fonds des actions
A la valeur du capital
- Dettes
A la valeur nominale
- Compte de régularisation passif
A la valeur nominale
- Provisions non techniques
Trésorerie estimée
- Capitaux de prévoyance et réserves techniques
Selon estimation actuarielle
- Réserve de fluctuation de valeurs
Valeur de l'avoir selon les méthodes d'économie financière

Valeur boursière : Prix de vente du titre à la bourse suisse SWX le dernier jour de cotation de l'année.
Valeur du capital: Valeur boursière diminuée des intérêts courus
Valeur de rendement: Rendements bruts de location capitalisés avec des facteurs conformes au marché (7%).

5.3.3 Modifications des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

5.3.3.1 Evaluation

_La réserve de fluctuation de valeurs est nouvellement calculée selon les méthodes d'économie financière. Voir détails page 17.

_Le capital de prévoyance retraitée et les provisions techniques au 31.12.2006 correspondent aux capitaux de couverture calculés sur la base technique de l'assurance.

5.3.3.2 Tenue de la comptabilité et présentation des comptes

_La comptabilité et la présentation des comptes sont restées inchangées par rapport à l'année précédente.

5.4 Risques actuariels / couverture des risques / degré de couverture

5.4.1 Nature de la couverture des risques, réassurances

_Le risque retraite est supporté par la Fondation. Afin d'assurer une couverture en cas d'invalidité et de décès, la Fondation a signé un contrat avec Swiss Life.

_Au cours de l'année sous revue, la prime brute s'est élevée à CHF 1'440'960.70 (l'année précédente: CHF 1'272'350.50).

_Au cours de l'année sous revue, la part aux excédents s'est élevée à CHF 0.00 (l'année précédente: CHF 126'059.00).

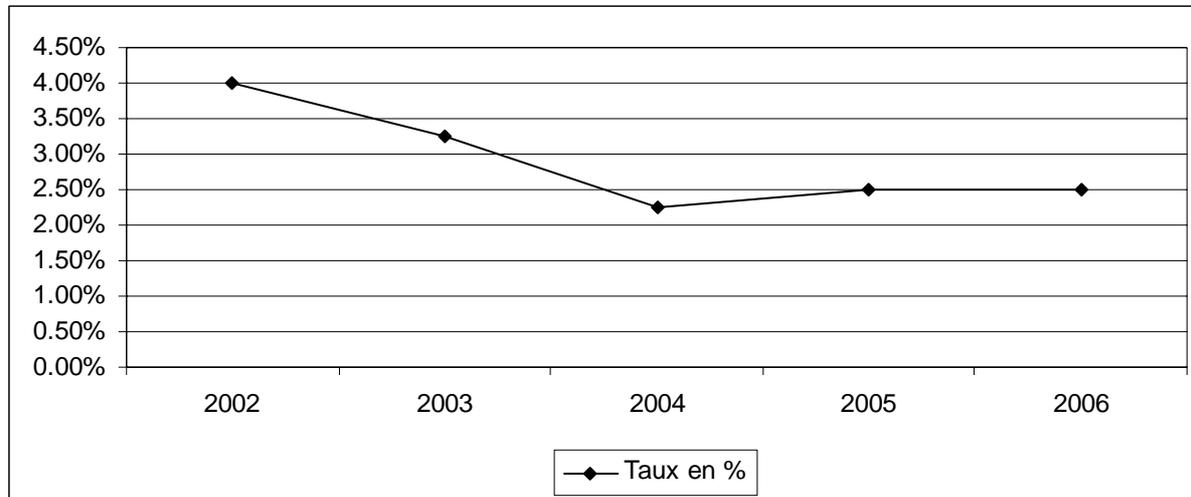
5.4.2 Développement et rémunération du capital de prévoyance

5.4.2.1 Evolution du capital de prévoyance

_Au cours de l'année sous revue, le capital de prévoyance a augmenté de CHF 11'030'037.45 à CHF 65'830'734.20 (l'année précédente CHF 54'800'696.75).

_Au cours de l'année sous revue, le capital de prévoyance a été rémunéré à un taux d'intérêt de 2.50% (l'année précédente 2.50%)

5.4.2.2 Evolution des taux d'intérêts



_Les capitaux de prévoyance ont été rémunérés d'un intérêt selon le taux fixé par la loi (LPP).

5.4.3 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

_A la clôture de l'exercice sous revue, l'avoir de vieillesse selon la LPP se montait à CHF 27'037'896.75 (année précédente CHF 22'450'914.30) soit 41% du capital vieillesse total.

5.4.4 Développement du capital de couverture pour les retraités

_En 2006, le fonds des rentes à progressé de CHF 1'579'465.00 à CHF 2'489'198.00 (année précédente CHF 909'733.00).

5.4.5 Bases techniques

_La Fondation applique la base technique de calcul EVK 2000 4%.

_Dans le cas de la réserve technique il s'agit exclusivement de la réserve de longévité. Du fait que la couverture en cas de décès et d'invalidité est entièrement réassurée, il n'est pas nécessaire de constituer des réserves supplémentaires.

_Au cours de l'année sous revue la réserve de longévité a augmenté de CHF 103'865.00 à CHF 149'352.00 (l'année précédente CHF 45'487.00).

5.4.6 Degré de couverture selon l'art. 44 OPP2

_Le degré de couverture est calculé selon la formule suivante:

$$\frac{\text{Total des actifs à la valeur du marché, diminué des engagements, des passifs de régularisation et des réserves de l'employeur} \times 100}{\text{Capital de prévoyance actuariel nécessaire}}$$

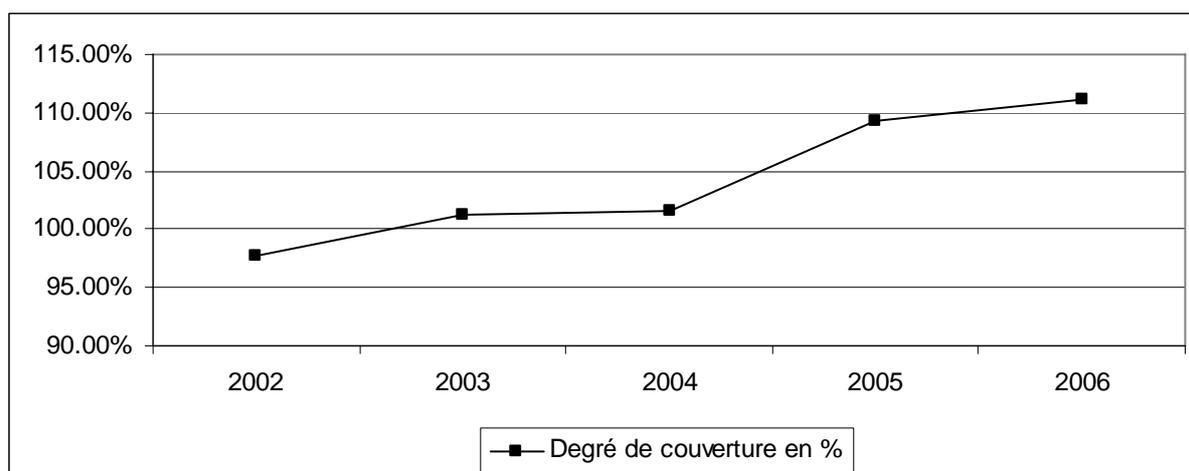
Capital de prévoyance actuariel nécessaire

_La **fortune de prévoyance disponible** se compose de l'ensemble des actifs à la valeur du marché au jour de clôture du bilan, diminué des engagements, des passifs de régularisation et des réserves de cotisations de l'employeur.

_Le **capital de prévoyance actuariel nécessaire** correspond aux capitaux d'épargne et de couverture cumulés, y compris les renforcements nécessaires.

_Le **degré de couverture** qui en résulte en conformité avec l'article 44 al. 1 OPP2 s'élève ainsi à **111.2%** (109.3% l'année précédente).

_Ces dernières années, l'évolution du degré de couverture a été la suivante:



5.5 Explications relatives aux placements

5.5.1 Organisation de l'activité de placements, règlement de placement

_ Les principes, les directives et les tâches liées aux placements sont définis par le règlement de placements du 19 mai 2006.

5.5.2 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs

_ Les taux pour la constitution de la réserve de fluctuation de valeurs sont déterminés par PPCmetrics selon les principes de l'économie d'entreprise. Les bases pour le calcul sont constituées par les rendements et les risques attendus à court terme et à long terme pour les différentes catégories de placements. Sur la base de la nouvelle évaluation de la capacité de risque effectuée durant l'année sous revue et de la définition de la stratégie de placement 2008, la valeur cible de la réserve de fluctuation de valeurs est de 12% des engagements (CHF 68'469'284.20).

_ Il en résulte une valeur cible de CHF 8'216'000.00 pour la réserve de fluctuation de valeurs.

_ Avec CHF 7'687'300.59 (11.2%), la réserve de fluctuation de valeurs n'a donc pas encore tout à fait atteint sa valeur cible.

5.5.3 Structure des placements selon OPP2

_ Les fourchettes réglementaires ont été dépassées vers le haut ou vers le bas aux postes suivants :

Dépassement vers le haut

- _ Liquidités et créances
- _ Actions suisses

Dépassement vers le bas

- _ Obligations suisses
- _ Obligations en monnaies étrangères
- _ Immeubles suisses

_ Le Conseil de fondation a pris connaissance des écarts par rapport aux fourchettes réglementaires. En raison de la situation actuelle sur les marchés financiers, il a toutefois renoncé à une correction.

_ Du fait que les placements auprès de l'employeur ont dépassé, au début l'année sous revue, les limites fixées à l'art. 57, al. 1 et 2 OPP2, nous avons été invités par l'autorité de surveillance à rétablir rapidement une situation conforme à la législation. Fin septembre 2006, les placements auprès de l'employeur ont été réduits à moins de 5% (3,38% à la fin de l'année). Afin d'avoir la possibilité de dépasser cette limitation en cas de besoin, il a été décidé de mettre en place une garantie bancaire. Cette garantie a été mise en place au début de l'année 2007.

L'avoir auprès de l'employeur a été rémunéré à 3,5%.

	Neutre = Benchmark	Minimum	Maximum	Limites OPP2	Etat au 31.12.2005 en %	Etat au 31.12.2006 en MCHF	Etat 31.12.2006 en %
Liquidités et créances	1.0%	0.0%	15.0%	100%	40.64	19'678	25.74
Obligations suisses en CHF	39.0%	25.0%	53.0%	100%	11.41	12'619	16.50
Hypothèques	2.0%	0.0%	4.0%	75%	0.21	130	0.17
Obligations étrangères en CHF	0.0%	0.0%	0.0%	30%	0.00	706	0.92
Obligations étrangères en mon. étrang.	10.0%	8.0%	12.0%	20%	6.80	5'281	6.91
Placements auprès de l'employeur (CC)	0.0%	0.0%	0.0%	max. fonds	2.79	1'919	2.51
Placements auprès de l'employeur (actions)	0.0%	0.0%	0.0%	libres	0.77	682	0.89
Actions suisses	10.0%	8.0%	12.0%	30%	13.70	10'673	13.96
Actions étrangères	15.0%	13.0%	17.0%	25%	14.29	12'892	16.86
Immeubles suisses	15.0%	10.0%	20.0%	50%	8.52	5'850	7.65
Immeubles étrangères	2.0%	0.0%	4.0%	5%	0.87	1'580	2.07
Placements alternatifs	6.0%	0.0%	9.0%	OPP2 art.59	0.00	4'446	5.82
Total général	100.0%			100.0%	100.00	76'456	100.00
Total monnaies étrangères	27.0%	21.0%	33.0%	30%	21.96	19'753	25.84
Total actions + placements alternatifs	31.0%	21.0%	38.0%	50%	27.99	28'011	36.64
Total valeur réelles	48.0%	31.0%	62.0%	70%	37.38	35'441	46.35
Total placements à longue terme	58.0%	39.0%	74.0%	90%	44.18	40'722	53.26

5.5.4 Utilisation des extensions avec résultat du rapport (art. 59 OPP2)

_Sur la base du rapport pertinent de PPCmetrics du 6 mars 2007, les placements autres que ceux prévus aux articles 53 et 55 OPP2 sont admissibles, dans la mesure où ils améliorent la répartition des risques.

_Selon PPCmetrics, la réalisation de l'objectif n'est pas menacée par d'éventuels placements autres que ceux prévus par l'OPP2, dans le cadre de cette stratégie.

5.5.5 Produits financier dérivés en cours

_Le 31 décembre 2006, il n'existait aucun engagement financier.

5.5.6 Valeur du marché et cocontractants des prêts de titres en securities lending

_Actuellement, aucun titre n'a été remis en prêt.

5.5.7 Opérations de change à terme

_Au jour de clôture il n'y avait aucune transaction de devises en cours.

5.6 Demandes de l'autorité de surveillance

_L'Office des assurances sociales et de surveillance des fondations du canton de Berne a constaté que les placements auprès de l'employeur allaient au-delà des limites fixées à l'art. 57, al. 1 et 2 OPP2, durant les années précédentes et au début de l'année sous revue, et a invité la fondation à rétablir une situation conforme à la législation.

_La fondation a suivi cette invitation. Afin d'avoir la possibilité de dépasser cette limitation en cas de besoin, il a été décidé de mettre en place une garantie bancaire. Cette garantie a été mise en place au début de l'année 2007.

5.7 Autres informations relatives à la situation financière

_Sous cette rubrique aucun fait marquant n'est à signaler.

5.8 Faits marquants après la clôture des comptes

_Aucun fait marquant n'est à signaler.

Berne, le 22 mai 2007

GaleniCare Fondation de prévoyance



Felix Burkhard
Président



René Mischler
Gérant

5.9 Rapports

5.9.1 De l'organe de contrôle

A l'adresse du Conseil de
GaleniCare Fondation de prévoyance
Berne

Berne, le 15 mars 2007

Rapport de l'organe de contrôle

_En notre qualité d'organe de contrôle nous avons vérifié les comptes annuels (bilan, comptes d'exploitation et annexes), la gestion et les placements, ainsi que les comptes vieillesse de la Fondation de prévoyance de GaleniCare pour l'exercice bouclé le 31 décembre 2005.

_La responsabilité de l'établissement des comptes, de la gestion, des placements, et des comptes retraite incombe au Conseil de fondation, alors que notre mission consiste à les vérifier et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

_Notre révision a été effectuée selon les normes de la profession. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes et les indications figurant dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les placements financiers, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes dans leur ensemble. Dans notre vérification de la gestion, nous portons une appréciation concernant l'observation des prescriptions légales et réglementaires concernant l'organisation, l'administration, la perception des cotisations et le versement des prestations. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

_Comme il ressort du commentaire 5.5.3 Structure des placements selon OPP2, les limites réglementaires relatives aux placements n'ont pas été entièrement respectées au 31 décembre 2006.

_Selon notre appréciation, les comptes annuels, la gestion et les placements de fortune, de même que les comptes vieillesse, à l'exception du point évoqué ci-dessus concernant la gestion de fortune, sont conformes à la législation suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

_Nous recommandons d'accepter les présents comptes annuels.

Ernst & Young SA

Vincent Studer
expert comptable dipl.
(responsable mandat)

Rita Casutt
expert comptable dipl.

5.9.2 De l'expert agréé

**Conseil de Fondation de
GaleniCare Fondation de prévoyance**
Gutenbergstrasse 21
Case postale 6263
3001 Berne

Genève, le 28 mars 2007
JMW/rpu – 022/709 21 84

Rapport d'expertise sur la prévoyance professionnelle

Mesdames, Messieurs,

_En tant qu'expert reconnu de la fondation de prévoyance Galenicare, je retiens les points suivants :

- a) Les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement de GaleniCare Fondation de prévoyance sont conformes aux prescriptions légales et notamment à l'article 53, alinéa 2, lettre b LPP.
- b) La structure technique de la caisse de pension est conforme au système de primauté à la cotisation avec une partie épargne et une partie couverture du risque.
- c) Etant donné que la couverture des risques de décès et d'invalidité est prise en charge globalement par une compagnie d'assurance vie, il n'y a pas lieu de prendre des mesures préventives supplémentaires dans ce sens.
- d) Le degré de couverture de GaleniCare Fondation de prévoyance s'élevait à 111.2% le 31 décembre 2006 (109.3% l'année précédente).
- e) Le Conseil de fondation a décidé de verser un intérêt de 2.50% sur le capital de prévoyance des assurés.

_J'espère que ces indications vous auront été utiles et je reste naturellement à votre entière disposition pour tout complément d'informations.

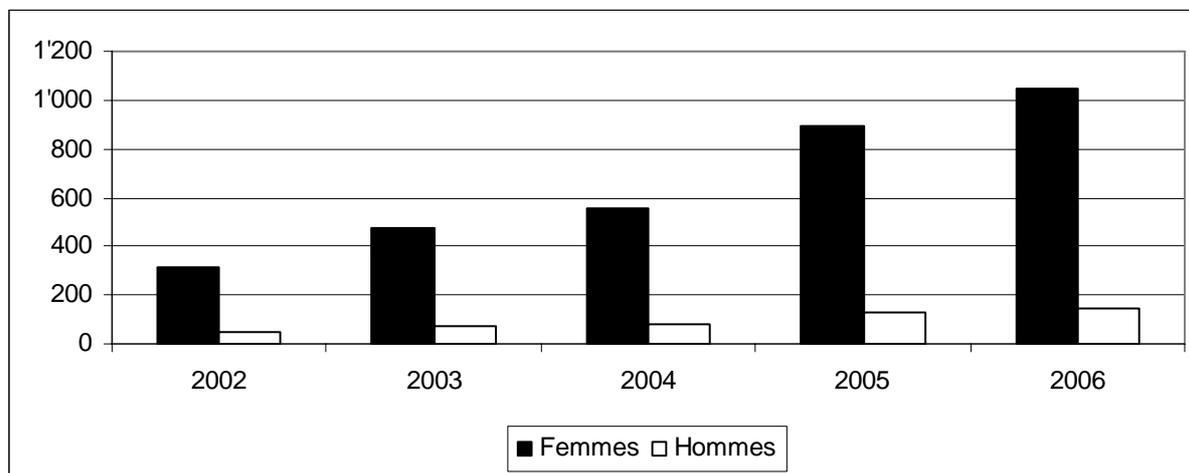
Avec mes meilleures salutations

Jean-Marc Wanner
Expert fédéral dipl. en prévoyance prof.

5.10 Données statistiques

5.10.1 Evolution de l'effectif des assurés / retraités

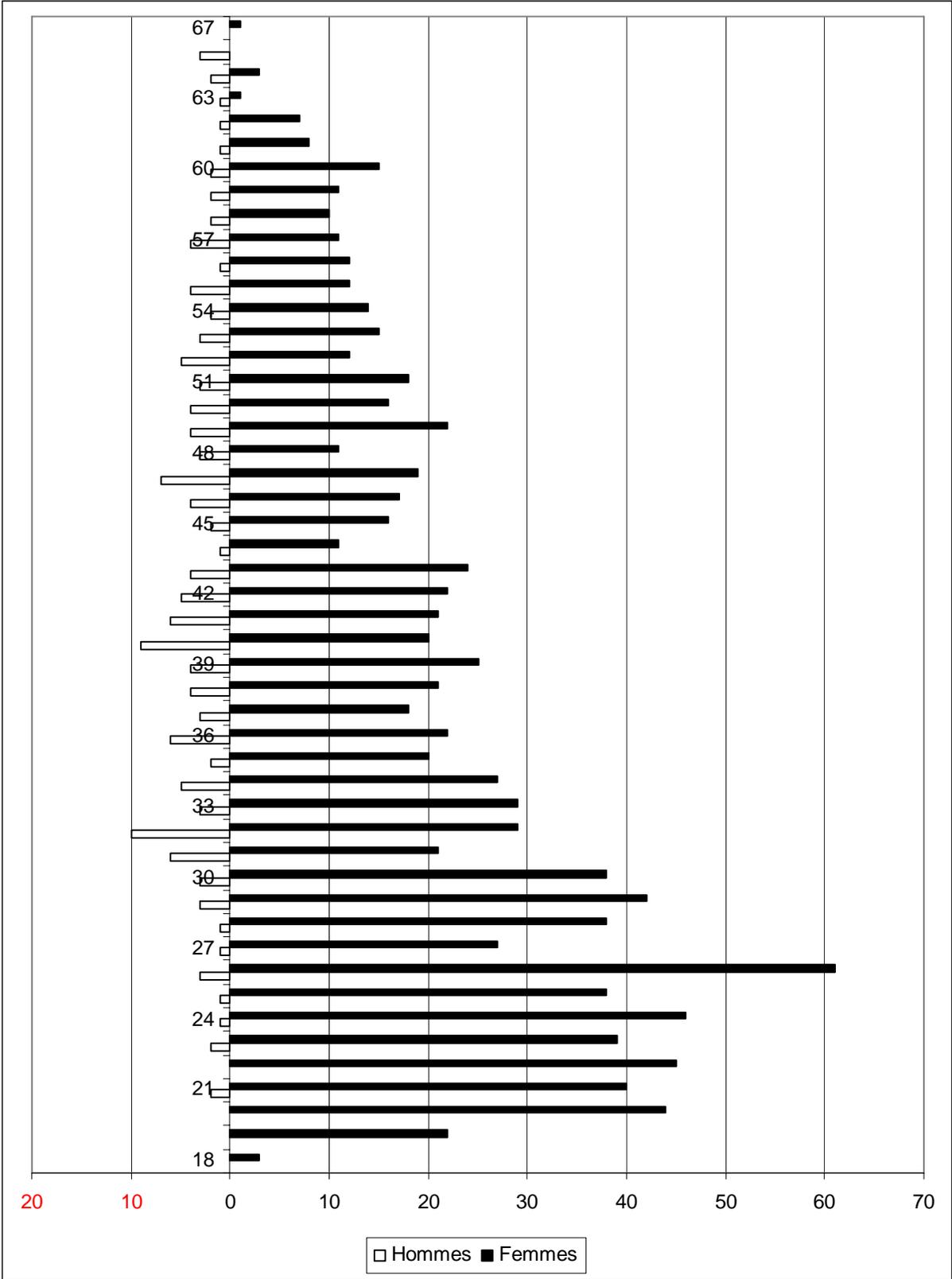
_L'évolution de l'effectif des assurés est la suivante:



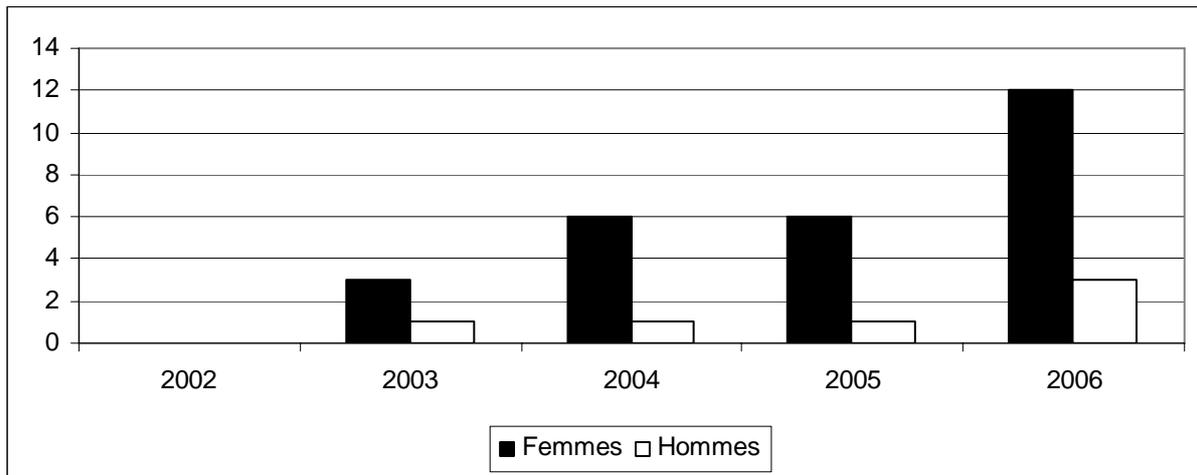
_Age moyen (années/mois):

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
Femmes	35/06	35/04
Hommes	41/08	41/08
Total	36/05	36/02

5.10.1.1 Structure d'âge des assurés actifs



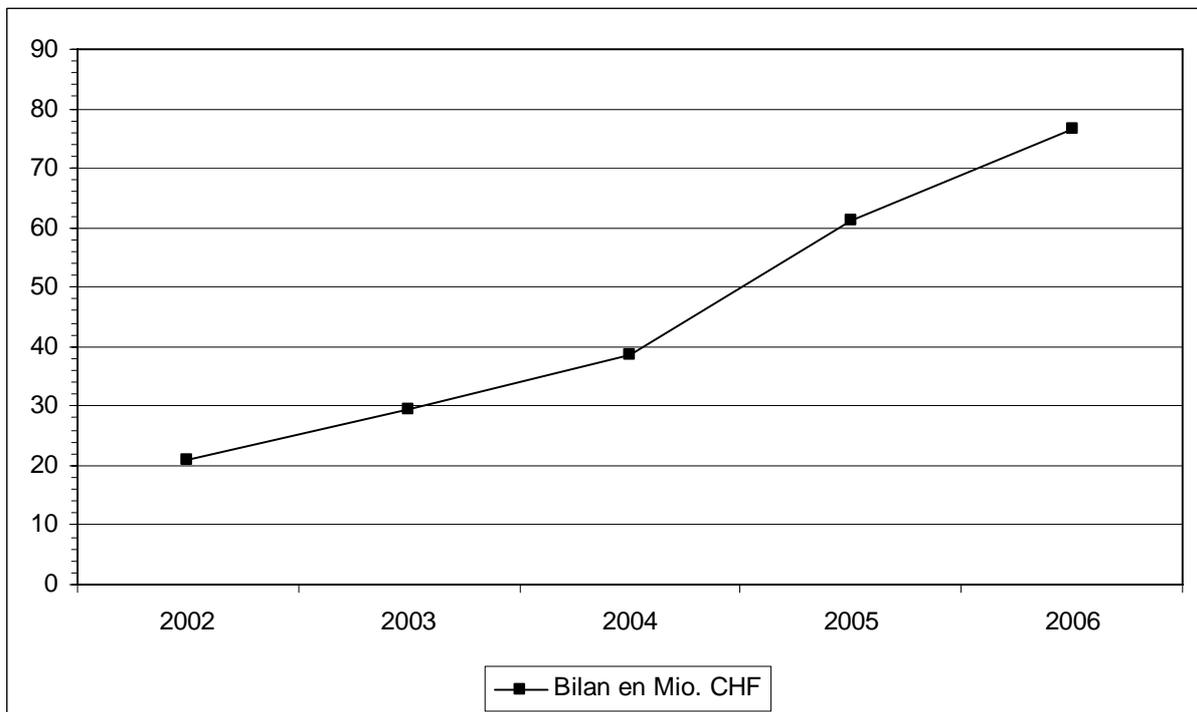
_L'évolution de l'effectif des retraités est la suivante:



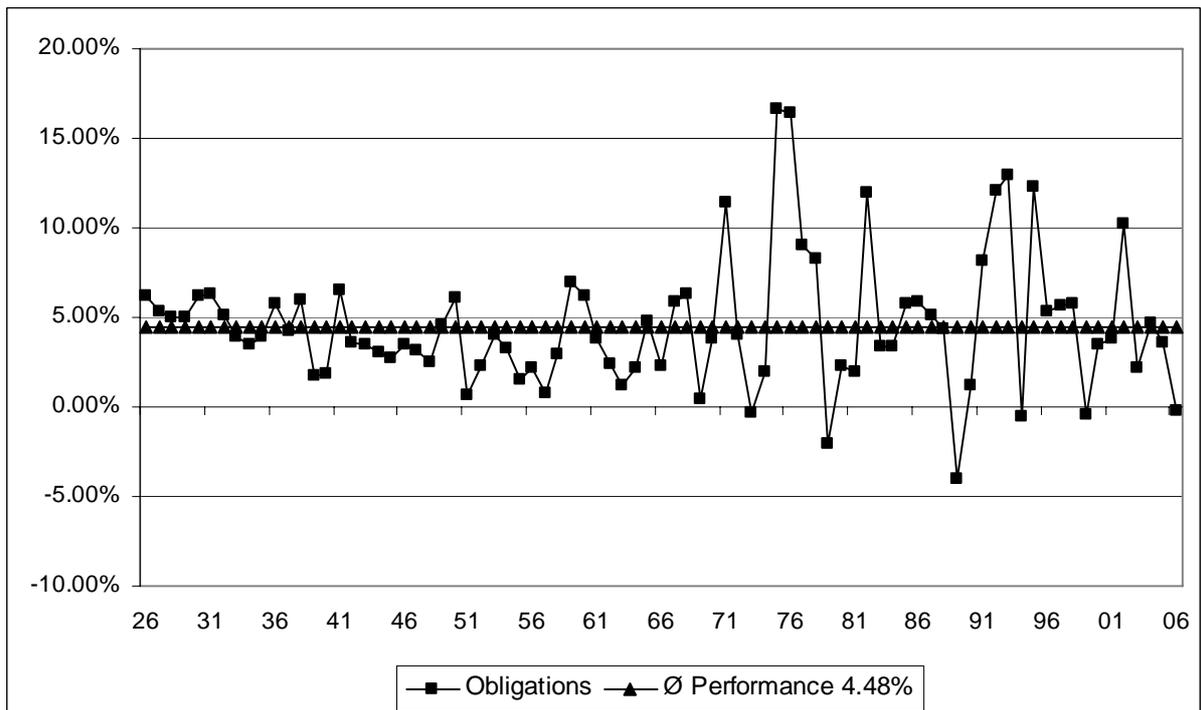
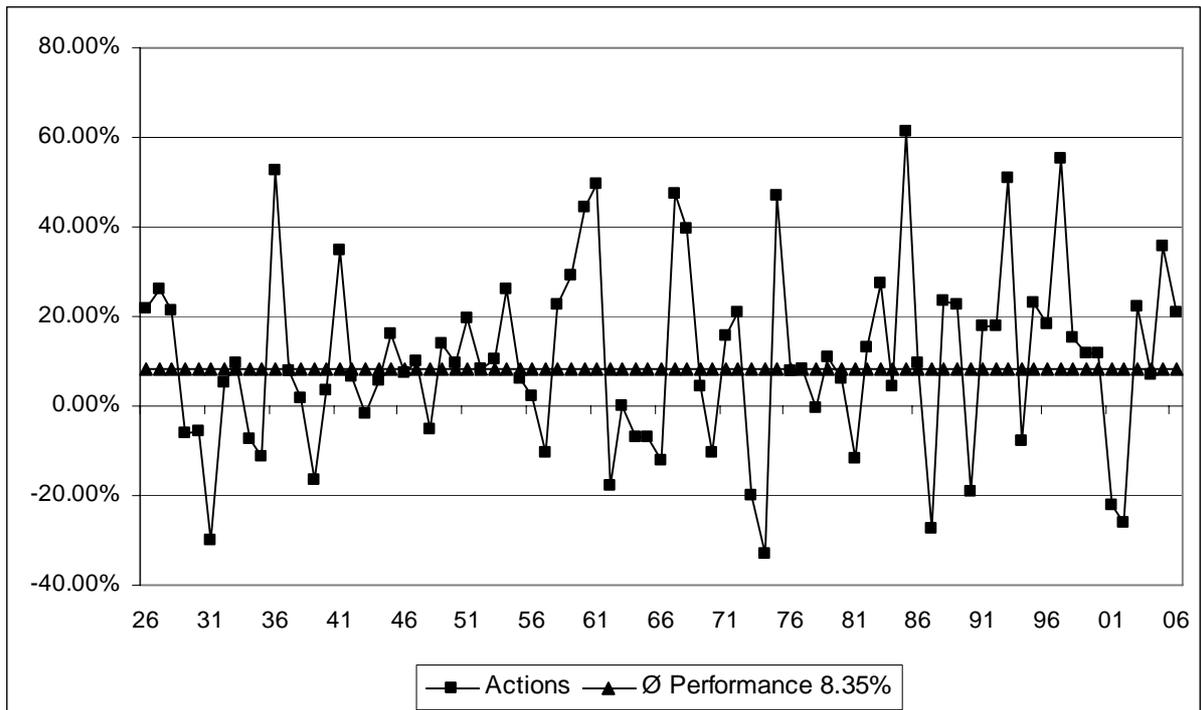
_Age moyen (années/mois):

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
Bénéficiaires de rentes de retraite	65/11	66/10

5.10.2 Evolution du bilan

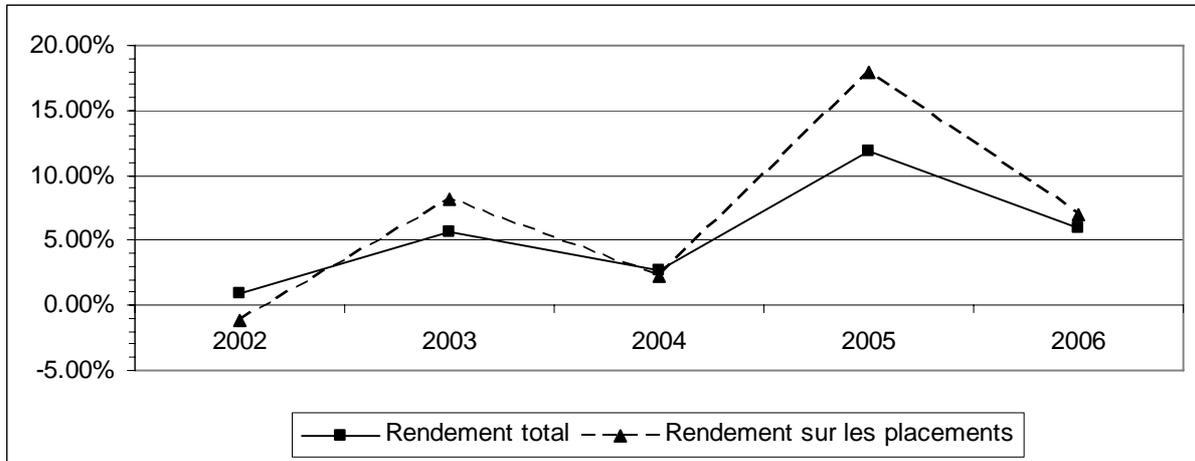


5.10.3 Evolution du rendement des actions et obligations en Suisse depuis 1926



5.10.4 Evolution du rendement total des placements

_Rendement total des placements 5.89% (11.85% l'année précédente). Le rendement des titres est de 7.00% (17.94% l'année précédente).



5.10.5 Retrait du capital pour l'acquisition d'un logement en propriété

_Au cours de l'année sous revue, 7 retraits de capitaux (6 l'année précédente) ont été effectués, soit un total de 407 MCHF (287 MCHF l'année précédente).

